

LA VIE RURALE AU XVIII et XIXème siècle

L'exemple d'un village en Bourgogne du Nord : **CHAIGNAY**

Il est difficile de s'intéresser à nos campagnes durant ces deux siècles qui encadrent la révolution française de 1789, sans parler des régimes politiques qui se sont succédés : l'Ancien Régime, la période révolutionnaire, le Consulat, l'Empire avec les progrès économiques de cette période, ses difficultés également.

On verra que des accidents climatiques comme l'explosion titanesque du volcan TAMBORA (en 1816, Indonésie) auront de très lourdes conséquences dans nos régions. Ce qui ne sera vérifié que beaucoup plus tard

Ce village de CHAIGNAY a eu une démographie très particulière depuis son origine, vers l'an 58 avant notre ère selon Courtépée, et jusqu'à nos jours, en ce début du XXIème siècle. La population évoluera de 900 habitants jusqu'à son anéantissement lors de l'invasion de Gallas en 1635 et les troupes le poursuivant. Ces dernières, étant semble t-il, responsables de ce désastre, que ce soit par le glaive ou par la privation de tout moyen de subsistance pour la population.

Le patrimoine commun

L'abbaye de Saint Bénigne a très longtemps administré ce village jusqu'à la révolution où les biens du clergé furent saisis et vendus par les communes nouvellement créées.

Sur CHAIGNAY, on distinguait comme propriétés de ladite abbaye :

- un espace situé au centre bourg, dénommé « le dîme » avec une grange destinée à abriter les redevances en nature des terres affermées : c'était « la dîme du treizième », soit une gerbe de blé sur treize perçue par les propriétaires : les abbés de Saint-Bénigne.
- D'autres bâtiments étaient situés en bas du village, comprenant le logis du régisseur et d'autres granges.
- Un plateau de terres situées en haut du village. Actuellement, du château d'eau au Nord, au champ de tir au Sud. Soit 120 hectares
- Des terres profondes, dénommées « les corvées », situées dans les meilleurs finages du territoire pour une superficie de 60 ha environ.

Tout le reste du finage appartenait aux habitants : laboureurs, vigneron, ou à de petits propriétaires : professions libérales, gens de robe, etc ...

L'influence de la vigne

Chaignay a compté dans les années 1800 davantage de vigneron que de laboureurs. La surface couverte en vignes était de 120 ha occupant 60 familles (sans oublier 52 ânes !). Toute une corporation gravite autour de la vigne et du vin : tonneliers, foudriers, distillateurs. Un ban de vendange existe comme dans la Côte.

Il y aura même un notaire, plusieurs « chirurgiens » (*c.a.d médecins ndlr*).

La production atteint parfois 3000 pièces de 228 l de vin, jusqu'à ce que deux fléaux surviennent : le phylloxera (parasite racinaire) vers 1875-1880 et un autre qu'on attend moins ... la ligne de chemin de fer PLM qui fait connaître les vins du Sud, jusqu'à ceux d'Algérie.

Côté démographie : c'est la débâcle, les jeunes vigneron quittent le village pour prendre des emplois en ville. C'est aussi l'époque de « la révolution industrielle » avec le développement des charbonnages, des aciéries, de la métallurgie.



La culture céréalière : une dominante dès le XIV^{ème} siècle

Dans les années qui précèdent la révolution, tout le territoire est cultivé, y compris les terres les plus ingrates, réservées au seigle.

La commune déclare cultiver en 1817 : 840 ha de blé, seigle, orge et avoine, soit 240 ha de plus qu'à la veille de la seconde guerre mondiale.

Moissonner ces 840 ha à la main, occupait outre la totalité du village, soit 600 habitants, une main d'œuvre très nombreuse venue des environs. Comme pour la vigne, un « ban » de la moisson était publié. Un repas précédait le début des travaux, c'était « le jambon amer », un autre : la paulée des moissons, appelé encore « le tue-chien » terminait celles-ci.

L'alimentation

Le pain est bien entendu la base de l'alimentation, mais curieusement, à cette époque, si CHAIGNAY a de nombreux fours à pain chez l'habitant, nous ne trouvons pas de four banal comme dans d'autres villages.

Chaque famille fait son pain après avoir fait moudre son blé, son seigle ou son méteil dans les moulins de la région, le plus souvent à Ville-Charles près d'Is sur Tille.

La pâte est ensuite pétrie dans « une maie », puis enfournée sur place. Il est d'ailleurs très curieux de voir sur le cadastre de 1821 le nombre de « culs de four » situés à l'arrière ou sur le côté des maisons. Si l'on ne disposait pas de ce four, il y avait toujours celui du voisin à disposition.

Les traces écrites que nous ont laissées les abbés de Saint Bénigne nous indiquent que la générosité existait localement. Pratiquement toute la population, du propriétaire au manouvrier disposait de la quantité suffisante de grains pour faire « la soudure » avec l'année suivante. D'autres, donnaient des céréales en contre-partie de journées de moisson ou de battage au fléau.

Par ailleurs, la population la plus pauvre se voit mettre à sa disposition, par les abbés de l'abbaye, le plateau de terres à l'Ouest du village, sous forme d'une « dîme du treizième ».

Ce pain était fait pour huit jours, c'est à dire que par soucis d'économie de bois-combustible, le four n'est mis en chauffe qu'une fois par semaine au moyen de quatre à cinq ramilles. La fournée était généralement composée d'une douzaine de miches rondes de trois kilos.

Les famines

Si en année ordinaire, tout se passait sans trop de problèmes, il n'en allait pas de même en cas de sécheresse, de gelées hivernales ou printanières.

N'oublions pas que les moyens de transport que nous connaissons aujourd'hui n'existaient pas à cette époque pour rapatrier les céréales manquantes.

Celle de 1816

En 1816, année terrible pour le village et ses habitants : le quart d'une récolte normale. Le dimanche 23 Février 1817, le maire réunit son Conseil municipal, vu la cherté des grains et les offres extravagantes des courtiers en grains qui raflent tout ce qui se présente.

Des mesures s'imposent, car les plus faibles : les indigents, comme on les nomme à l'époque sont en état de péril.

« je vous propose (*ce sera adopté à l'unanimité*)

- de mettre en dépôt dans un lieu sûr quelques mesures de grain pour subvenir aux besoins des habitants d'ici à la prochaine récolte
- d'inviter les propriétaires et cultivateurs aisés à conserver jusqu'à la prochaine récolte une quantité de grains déterminée (...), aux conditions que votre sagesse vous suggèrera. »

La délibération comportera les clauses de quantité, de prix, d'échéancier de règlement, d'insolvabilité pour les plus pauvres.



Four à pain

Il est à noter ici que les associations d'aide que nous connaissons de nos jours : banque alimentaire, restaurants du cœur, et d'autres, ont des objectifs et des modes de fonctionnement assez semblables : dons par les particuliers et les entreprises, distribution contrôlée.

Si les difficultés alimentaires existaient en campagne, il faut vraiment parler de famine en ville, où la ressource ne dépend que des campagnes.

Les recensements sur le disponible nous laissent songeur, car les rendements déclarés sont extrêmement faibles pour cette époque. La Commune de CHAIGNAY déclare 100 ha de froment pour un rendement de 10,80 hectolitres à l'hectare (soit 800 kg au mieux)...

On peut supposer que les gestionnaires communaux voulaient privilégier leur population avant celle des villes. Ce sera un reproche qui sera fait vertement par les Préfectures, nouvellement créées. Charité bien ordonnée ...

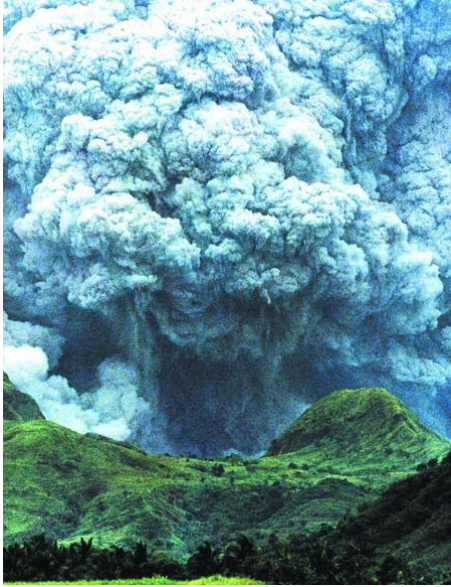
Et pourtant CHAIGNAY était réputé à cette époque comme un des meilleurs terroirs du canton, notamment pour l'orge. Un dicton local disait qu'un bon cultivateur pouvait payer son fermage avec le produit de la vente de sa récolte d'orge.

1816 : l'année sans été

Elle faisait suite à 1815 ... WATERLOO ...morne plaine, occupation de nos régions par les prussiens, réquisitions, etc ..., etc ...

Un malheur n'arrivant jamais seul, la nature s'en mêle en 1816 avec l'explosion du volcan TAMBORA en Indonésie. Entre 1812 et 1814, des volcans des Caraïbes avaient déjà été très actifs.

Les chroniqueurs de l'époque évoquent des visions dantesques provoquées par les milliards de tonnes de poussières épandues à l'échelle planétaire. Localement ce sera 10000 morts ensevelis sur place, auxquels il faut rajouter 50000 morts par effet Tsunami.



Dans nos régions, les observatoires météorologiques nous indiquent :

- hiver 1816 : hiver très rigoureux, très humide, grand froid
- Avril 1816 : encore beaucoup de neige gisante
- Mai 1816 : pluie en abondance
- Été 1816 : été très froid et pourri. Récoltes désastreuses, neige en juin et gelées en Juillet. Inondations. Averses de neige en Juillet et Aout. Gelées blanches
- Octobre 1816 : rien n'a échappé à la gelée. « Les vignes ont gelé au cep »
- Novembre 1816 : Neige en quantité. Fortes gelées.

Les conséquences humaines furent particulièrement graves dans le monde entier : scènes de pillage alimentaire, enfants morts de faim dans les faubourgs des villes. L'état d'urgence dut être instauré en Suisse, pays sans frontière maritime. On y dénombre 200000 morts.

Les plus grands fleuves d'Europe, dont le Rhin, ont débordé en plein été et des phénomènes de nature psychédélique sont apparus : couchers de soleil très étranges, neige rouge (chargée de poussières souffrées).

Dernière conséquence à laquelle on ne penserait pas : la baisse du nombre des ... mariages. Les jeunes gens ont de la peine à envisager l'avenir

... et la sécheresse de 1893

Au XIXème siècle, autre année terrible à CHAIGNAY : celle de 1893. Une année de grande sécheresse avec quarante jours sans pluie encadrant le mois d'avril : 21,3 degrés de moyenne dont 10 jours de chaleur à 25 degrés et plus.

Rien ne fut récolté pour nourrir le bétail : aucun fourrage, très peu de paille. Les vaches qui vèlaient ne pouvaient nourrir leur veau. Les chroniqueurs du Val de Saône nous disent que les éleveurs se débarrassent de leurs veaux... à la rivière la plus proche.

Le bétail : bovins, chevaux, etc .. ne dut son salut qu'à la forêt.

Quant à la population, elle dut faire avec une quasi absence de récolte de grains. Pas de blé, un peu d'orge (récoltée en Octobre). Le salut des habitants est venu cette fois ...du chemin de fer PLM qui amena les quantités nécessaires à sa survie. Le port de MARSEILLE connaîtra

une intense activité céréalière en provenance d'Amérique, de Russie, d'Ukraine, des pays baltes, de Pologne.

Le devenir du patrimoine communal après la révolution



Le paiement de la dîme (Pieter BRUEGHEL le jeune)

Les privilèges de la noblesse et du clergé étant abolis, ces biens furent confisqués au profit des Communes. Les corvées de CHAIGNAY furent vendues à vil prix par le Directoire d'Is sur Tille, dont une partie au fermier en place (Nicolas FREMYOT) et à l'intendant des abbés resté également (Nicolas LEROUGE).

Pour les autres terres, de moins bonne qualité, toujours affermées, la dîme du treizième fut remplacée par un loyer tel que nous le connaissons de nos jours.

Par contre, les locataires en place jugèrent la redevance trop élevée en regard des prix de vente vus ci-avant. Des experts dépêchés sur place, ne purent arriver à une conciliation, le délégué du Directoire d'Is sur Tille pas davantage.

L'affaire traîna en longueur une vingtaine d'années jusqu'à ce que l'on consulte la population de CHAIGNAY (hommes et femmes) par un vote sur le devenir de ces terres. Visiblement, des arrangements étaient possibles du temps des abbés, mais plus maintenant, alors que les affaires municipales se traitent dans un Conseil qui a ses règles.

Ce dernier finalement, suivit les conseils de la Préfecture, c'est à dire la vente aux enchères, ce qui fut fait en 1813. Les locataires restèrent en place six années après cette vente.

Un propriétaire d'Epagny (Monsieur HUOT) avait pourtant proposé d'acquérir la totalité des biens mis en vente pour y créer une ferme.

Mais sous la pression des locataires, très remontés à l'encontre de la Municipalité, cette dernière recula et préféra la vente article par article. 7 à 8 ha ne trouvèrent pas preneur lors de ces ventes. Le village comptait trente laboureurs et cinquante vigneron, ou encore 1113 ha de terres et 114 ha de vignes.

Voilà la raison pour laquelle la Commune de CHAIGNAY, propriétaire privé, se trouve encore à ce jour en possession de terres de bien piètre qualité, un culot de vente de la révolution, rien de plus.